



## AUDIENCE MULTILATERALE DASEN 34

### POINTS SOULEVES PAR LE SNALC

#### 1ERE PARTIE : LE SNALC DANS LE DEPARTEMENT ET L'ACADEMIE ; CHIFFRES CLES.

Les résultats aux dernières élections professionnelles confortent le SNALC comme syndicat représentatif et en constante progression dans l'académie, et aussi dans le département.

Pour rappel, contexte académique :

SNALC élu en CSA et représenté en CAAS

SNALC = 2<sup>e</sup> syndicat de la CAPA 2D (20% des voix=4 sièges)

SNALC = 2<sup>e</sup> syndicat de la CCP contractuels

SNALC = 1<sup>er</sup> syndicat de la CCP AESH et AED (3 sièges sur 6, avec 40% des voix)

Dans le département : SNALC = 3<sup>e</sup> syndicat, avec presque 17% des suffrages et 2 sièges en CSASD.

#### 2E PARTIE : L'ECOLE INCLUSIVE

##### Dispositifs Ulis

- Fort déploiement ces dernières années (163 dispositifs dans le département), mais dans l'immense majorité des cas, on compte dans les effectifs 2 à 4 élève(s) de profil IME/ITEP qui sont en Ulis en attendant leur place en structure médicalisée (plusieurs années d'attente) → grande souffrance pour les personnels (enseignants et AESH) qui subissent des violences, mais aussi pour les élèves (aussi bien les EBEP que les autres, qui assistent à des scènes anxiogènes et contre-productives) . Au point que dans certains établissements, on tente « d'isoler » les élèves problématiques ; en ne leur offrant aucun temps d'inclusion en classe ordinaire (au collège Paul Emile Victor d'Agde par ex), ou en demandant aux AESH de les garder dans une salle annexe au mépris de la circulaire de 2019 (à l'école Bouissinet de Villeneuve les Maguelones par ex). Il arrive aussi très souvent que les choix pédagogiques des coordinateurs soient mis à mal par le PIAL ou l'équipe de direction ; que penser par exemple du fonctionnement de Jean Perrin, où lorsqu'un élève profil IME qui devait être inclus dans un cours d'art plastique annulé et transformé en cours de physique dans le cadre du RCD est obligé d'aller dans ce cours ( cet élève a très mal vécu l'expérience et ne veut plus aller en inclusion dans les classes...).
- La création de 5 UEA est une bonne chose, mais elles sont trop peu nombreuses pour satisfaire la demande. Elles sont d'ailleurs concentrées sur la côte, et l'arrière-pays est laissé de côté, alors qu'il est davantage touché par l'absence de soins médicaux adaptés à proximité, laissant les familles sans solution. L'école Langevin Wallon de Bédarieux est un bon exemple pour saisir la problématique.
- Par ailleurs le DASEN sortant avait décidé d'augmenter à 14 le nombre d'élèves max par dispositif, ce qui dans le contexte décrit plus haut ajoute au mal être d'un grand nombre de coordonnateurs d'Ulis. Il nous avait reçus (collectif de coordo+syndicats) en audience en juillet 2021 à ce sujet, et le problème reste entier. Aussi le SNALC a-t-il demandé un GT dédié aux ULIS en fin d'année scolaire dernière. M. le DASEN avait accepté, sans avoir le temps de le mettre en oeuvre. M. le DAASEN en charge du 1<sup>er</sup> degré, Mme la SG et M. l'inspecteur ASH ont suivi l'affaire. Pouvez-vous donner suite à l'engagement de votre prédécesseur ?

## **AESH ; précarité mauvaises conditions de travail**

- Le Montpelliérain a des difficultés de recrutement (il manque des AESH dans une dizaine de PIALS) ; la rémunération est insuffisante au vu du coup de la vie dans cette commune. Il manque aussi des AESH sur Béziers Nord, en zone rurale ... la demande est criante.
- Les conditions d'accompagnement se dégradent. Trop d'élèves à accompagner, saupoudrage, profils violents qui s'en prennent aux AESH... Peut-on espérer, comme l'a suggéré M. Laffitte lors du dernier GT académique, un GT PIAL, axé gestion RH, basé sur l'analyse des résultats de l'enquête académique ? Le SNALC tient à discuter de l'aspect pratique de la mise en place des accompagnements/remplacements des collègues ; le bricolage pour gérer la pénurie et le détricotage permanent n'est pas satisfaisant. Il faut redonner du sens à la fonction des AESH, et le SNALC est horrifié de la solution proposée par le ministère ; s'il persiste, les PAS et ARE vont encore dégrader la qualité de notre inclusion.

### **3E PARTIE : LES CONDITIONS D'ENSEIGNEMENT DANS NOTRE DEPARTEMENT**

#### **2d degré ; focus sur la contractualisation**

Dans notre dernière enquête réalisée auprès des Perdrix, il est ressorti qu'une majorité d'EPL ne disposaient pas d'équipes complètes (personnels enseignants mais aussi ATSS) en début d'année scolaire. Le SNALC s'inquiète fortement de l'avenir de notre Ecole, de la qualité de nos missions de service public et de la santé des personnels. Le manque d'attractivité du métier d'enseignant est un indicateur éloquent des conditions d'exercice du métier d'enseignant rendues de plus en plus difficile. Il impose le recrutement d'un nombre toujours grandissant de contractuels insuffisamment voire non préparés à un métier complexe.

Le SNALC insiste sur une formation plus poussée et un accompagnement systématique par un tuteur au sein de leurs établissements qui ne reposerait pas sur la bonne volonté de leurs collègues.

Les enseignants contractuels sont encore trop souvent une variable d'ajustement improvisée. Prenons l'exemple de cet AESH nouvellement recruté (à la rentrée) au collège Jean Jaurès de Mèze, qui s'est vu devenir dix jours plus tard contractuel enseignant dans ce même collège. Quelle crédibilité pour la spécificité du métier de l'enseignant, quel signal envoyé aux personnels enseignants qui ont passé les concours et suivi leur formation à l'INSPE, quel message pour les parents et les élèves, quelles difficultés infligées aux contractuels eux-mêmes ?... Sans parler de leur mise en paiement trop souvent chaotique qu'il s'agisse de CDD ou de CDI.

#### **1er degré ; focus sur la ruralité**

Le département de l'Hérault est à multiples facettes. Si une grande partie de la population se concentre dans les grandes villes telles que Béziers ou Montpellier, il ne faut pas oublier que c'est également un département rural.

On y dénombre 63 écoles à 1 ou 2 classes, situées dans des territoires souvent éloignés d'une grande ville. Les difficultés y sont spécifiques : moins de soutien des RASED, peu d'accès à une offre culturelle avec un coût de transport rédhibitoire, équipes d'enseignants restreintes, voire enseignant isolé, seul dans son école.

La plupart de ces écoles se sont regroupées en regroupements pédagogiques intercommunaux. Cette organisation ne pallie pas à l'isolement des enseignants qui se retrouvent seuls dans l'école face à 28 élèves (enfermés par le Maire, c'est du vécu !). Toutefois, elle permet de réduire le nombre de niveaux à enseigner à un, deux, voire trois.

Mais que penser des difficultés des 26 écoles à une ou deux classes qui ne sont pas en RPI ?

Dans la plupart des cas, on a veillé à ce que ces écoles aient des effectifs réduits afin de compenser la difficulté d'enseigner dans une classe à quadruple, voire quintuple niveaux. Il existe pourtant, dans notre département, deux écoles de 2 classes qui ne sont pas en RPI, dont les effectifs sont autour de 50 élèves. Cela signifie que chaque enseignant a, en moyenne, 25 élèves et quatre niveaux à enseigner. N'oublions pas non plus, que l'un de ces enseignants est également le directeur, avec un jour de décharge par mois pour assurer ses tâches tellement chronophages que, bien évidemment, il réalise tous les jours de la semaine en plus de ses 24 heures d'enseignements, ses préparations de classe pour 4 niveaux, ses 108 heures annualisées. Enfin, n'oublions pas que la répartition des

élèves entre deux enseignants dans une petite école a pour but une certaine cohérence pédagogique. Doit-on accepter une classe de PS, MS, GS, CM2 pour atteindre le nombre de 25 élèves dans chacune des deux classes sans tenir compte de l'aberration d'une telle répartition ? Quid des locaux inadaptés ? Si on ajoute en plus quelques élèves notifiés MDPH, alors il arrive que cet enseignant se retrouve une grande partie de la semaine seul, avec 28 élèves dont deux élèves en situation de handicap.

Ces enseignants font preuve de bienveillance et d'inventivité avec leurs élèves afin que leur scolarité soit la plus agréable et efficiente possibles. Parfois, ils s'appuient sur un emploi civique, une aide administrative. Mais quand il n'y a rien de tout cela ? Trop, c'est trop !

Le SNALC a alerté de la situation d'une école en particulier, durant le CSAD du 26 juin. Cette école a été mise sous surveillance. Nous avons appris lors du CSAD d'ajustement du mercredi 6 septembre que l'IEN n'avait fait remonter aucune difficulté.

Le SNALC souhaiterait qu'une vigilance toute particulière soit accordée aux effectifs des écoles à une ou deux classes, qui cumulent toutes les difficultés dues à l'éloignement et à l'isolement. Un effectif réduit, accompagné de souplesse concernant l'affectation des AESH, permettraient à ces enseignants engagés mais souffrant d'un sentiment d'abandon de l'institution, d'assurer leurs missions dans des conditions un peu plus acceptables. S'appuyer sur l'indicateur de la moyenne de 25 élèves par classe pour respecter cet effectif maximum en GS, CP et CE1 nous semble une aberration dans ces situations précises. Connaître la répartition des élèves dans les niveaux permettrait une analyse plus fine des situations sous tension. Le SNALC réclame ces chiffres depuis un certain temps.

### **Interdegré : Focus éducation prioritaire**

La carte de l'éducation prioritaire doit être revue dans l'année qui vient, et le SNALC souhaite attirer particulièrement l'attention sur la commune de Béziers (circonscriptions centre et ville en particulier).

L'études des IPS des écoles / collèges / lycées de la ville laissent dubitatifs. Il n'a que 4 écoles publiques avec un IPS supérieur à 80 (mais inférieur à 100). Aucun des collèges de la ville ne dépasse cet IPS de 80, pour autant tous ne sont pas labellisés. Dans le même temps les collèges privés affichent tous un IPS compris entre 105 et 125 ! Difficile mixité sociale dans un tel contexte... Les lycées aussi affichent des IPS compris entre 70 et 100, et figurent en bas du tableau départemental. Ainsi à tous les niveaux, de la maternelle au lycée, les IPS sont parmi les plus bas du département. Pourtant certains sont labellisés, d'autres non. Les équipes hors réseau, qui font face aux mêmes publics que les réseaux Rep et Rep+ sans avoir les moyens supplémentaires inhérents aux labels EP sont en difficulté. Se pose aussi le problème de la discontinuité des parcours scolaires et du traitement de la difficulté scolaire, plus difficile en dehors des réseaux EP. Ces difficultés sont tellement prégnantes que les écoles hors réseau concentrent beaucoup de jeunes professeurs non expérimentés qui demandent vite leur mutation ; elles qui auraient besoin de la même stabilité d'équipe que leurs voisines, affichent un turn-over très important (comment comprendre par exemple que l'école Edouard Herriot, avec un IPS de 67,5, ne soit pas classée..., idem pour le collège La Dullague où l'IPS est de 78, etc...)

### **Rôle des mairies / Cités éducatives ; attention aux dérives**

4 cités éducatives ont vu le jour dans notre département, et les premiers grincements de dents se font entendre, à Béziers notamment. Les personnels de l'éducation nationale doivent s'insérer dans des projets dont ils ne sont pas porteurs et qu'ils ne maîtrisent pas, lorsqu'ils y sont associés. Nous constatons une grande opacité de la gestion budgétaire, que même les élus aux conseils d'administration d'EPL membres peinent à obtenir. Si certaines actions sont positives, d'autres laissent dubitatifs ; quel intérêt constitue l'achat de stylos estampillés « cités éducatives » ? Le SNALC demande plus de transparence sur les budgets des actions qui impactent l'école et ses acteurs...

Par ailleurs est-il nécessaire d'apposer la photo de Monsieur le Maire posant avec son chien en page de couverture des dictionnaires offerts par les impôts des citoyens, et remis aux élèves par les enseignants ? Nous frisons la propagande politique et cela est incompatible avec les missions de l'éducation nationale et les valeurs républicaines qu'elle doit véhiculer.